

Solidaires Unitaires Démocratiques

Pourquoi se syndiquer à SUD éducation ?

*Parce qu'il est urgent d'entrer en résistance face à ce gouvernement qui n'a qu'un but : détruire les droits et les garanties collectives des travailleurs (Sécu, Retraites par répartition, droit de grève, Code du Travail).

*Parce que SUD éducation groupe dans un même syndicat tous les salariéEs du premier (écoles) et du second degré (collèges, lycées), tous les personnels ouvriers, administratifs, enseignants et d'éducation.

*Parce que dans le cadre de l'Union Syndicale Solidaires, les travailleurs de l'éducation sont en lien avec les cheminots, les postiers, les personnels hospitaliers et les salariés du secteur privé. Nous faisons partie d'une même classe sociale, nous sommes Unis et Solidaires.

*Parce que SUD éducation lutte à la fois pour les revendications immédiates des collègues (salaires, conditions de travail, protection sociale, etc.) mais aussi pour une rupture avec le système capitaliste qui impose l'inégalité dans la répartition des richesses (produites par les salariéEs).

Contactez les sections locales SUD

Section Locale SUD de Saint-Denis : Rodolphe Ciulla,
École maternelle La Source 06 70 19 67 61

Section Locale SUD d'Aubervilliers : Sabine Duran,
Groupe scolaire Babeuf/Robespierre 01 48 99 54 64

Section Locale SUD de Bobigny : Isabelle Dréau,
École élémentaire Marie Curie 06 11 82 69 69

Section locale SUD Montreuil : Christiane Ourliac,
École maternelle Jules Ferry 01 42 87 48 77

Section locale SUD Montfermeil : David Mateus,
École élémentaire Victor Hugo 01 45 09 27 80

Section locale SUD Sevrans : Cécilia Dray,
École élémentaire Nobel 01 43 83 98 21

Section locale SUD Épinay : Marc Van Der Voerd,
École élémentaire A Dumas 01 48 41 70 66

Section Locale SUD Neuilly-sur-Marne : Cédric Lecour,
École élémentaire Marcel Cachin 01 43 08 23 42

Section Locale SUD St Ouen : Elodie Boussarie
École élémentaire F Joliot Curie (St Ouen) 06 73 14 08 55

Section Locale SUD Ile St Denis : Thomas Donadieu
École élémentaire Jean Lurçat 01 48 20 23 52

Section Locale SUD Bondy : Patricia Géraud
École élémentaire d'application Terre st Blaise 01 48 49 27 91

Section Locale SUD Blanc Mesnil : Nicolas Laporte
École élémentaire Jean Lurçat 01 48 67 72 12

EDITO

L'année scolaire qui s'achève a résolument été une année de luttes contre les multiples régressions éducatives d'un ministère qui nous demandent de « faire mieux avec moins » !

Mais nous refusons la logique du « moins d'école » qui ne répond qu'à la seule volonté politique de brader les services publics, pourtant seuls vecteurs d'une égalité entre tous.

C'est pour cela que SUD éducation s'est investi sans hésitation dans les résistances multifomes aux projets de mise en place d'une école libérale.

Et les résistances furent à la fois nombreuses et déterminées :

- La lutte des stagiaires et des formateurs de l'IUFM de Livry-Gargan contre la masterisation des concours, qui vise à faire disparaître l'année de stage rémunérée, au mépris des besoins de formation des collègues qui entrent dans le métier

- Le gel massif de l'aide personnalisée, dispositif qui sert de justification « pédagogique » à la suppression des RA-SED, sous le fallacieux prétexte d'un « réaménagement des dispositifs de traitement de la difficulté scolaire »

- Toutes les formes de résistance à la mise en place du fichier Base élèves et de la BNIE, qui permettra à l'administration de conserver des données personnelles pendant 35 ans !

- Le refus de faire passer ou la non-transmission des résultats des évaluations CM2-CE1 qui n'arrivent pas à dissimuler la volonté de mise en concurrence des écoles (dans un contexte d'assouplissement de la carte scolaire)

- Les luttes des écoles contre la suppression d'une classe, qui déstructure souvent des équipes déjà fragilisées par des conditions de travail très difficiles

Des milliers de collègues sur le département (et ailleurs) se sont mobilisés pour défendre les droits des élèves à une école pour tous.

Les enseignants ont fait grève à plus de 70 % (voire de 80 %) les journées d'action unitaire. Plus de 30 % des collègues ont suspendu l'aide personnalisée. Des enseignant(e)s sont entré(e)s en désobéissance tant l'ensemble du projet « éducatif » du gouvernement se révèle d'une dangereuse cohérence. Dans plusieurs villes du département, des collègues ont choisi de reconduire les grèves (le 24 mars, le 2 mai) pour inscrire la dynamique...*suite P8*

AIDES PERSONNALISÉES

Bilan et perspectives

Bilan de l'action contre la mise en place des aides personnalisées

Dès le mois de septembre SUD Education a appelé au boycott de l'aide personnalisée.

En novembre, l'intersyndicale : SUD , SNUIPP, FO, CGT a appelé au gel .

A la suite de cet appel, il y a eu plus de 2600 geleurs (30 % de la profession !) sur le département.

Les collègues ont transformé ces heures en ateliers, en heures de concertation pour concevoir des projets pédagogiques, etc.

SUD Education s'engage à soutenir financièrement les collègues menacés de retraits de salaires.

Cette action a permis de mesurer à quel point les collègues estimaient :

-que le dispositif des aides personnalisées était inadapté au traitement des difficultés scolaires

-que cette mission relève des maître(sse)s spécialisé(e)s et qu'il n'est pas question de cautionner la suppression de 3000 suppressions de postes au niveau national (121 postes supprimés sur le 93 !)

-qu'il y a un besoin notable de temps de concertation dans les équipes .

Ceci dit, l'action de gel n'a pas suffi seule à faire reculer le ministère sur la casse des RASED.

SUD éducation estime que seul un mouvement de grève durable pourra faire reculer le gouvernement sur sa politique de paupérisation croissante du service public d'éducation.

Pour l'année scolaire 2009/2010, nous pensons qu'il faut s'orienter vers d'autres actions comme des propositions de projets alternatifs qui s'articuleraient sur 4 axes :

- temps de concertation ,
- réunions parents /enseignants,
- projets pédagogiques alternatifs,
- temps de formation pour les enseignants.

SUD éducation revendique l'abrogation des décrets Darcos et le retour aux 26 heures d'enseignement pour tous les élèves. Nous proposons aussi d'aller vers la connexion entre le temps de travail des enseignants et le temps d'enseignement des élèves (avec plus de maîtres que de classes).

Dans l'immédiat, SUD éducation met en débat des propositions pour une autre utilisation des 60 heures d'AP :

• Du temps de concertation

Il faut que le temps de vie de l'équipe soit institutionnel dans la mesure où les contenus et la façon de faire la classe divergent d'une école à l'autre, notamment sur les questions des rythmes et des programmes .Il y a donc un besoin de concertation pour maintenir la co-

hérence dans les équipes et pour rétablir du lien horizontal (contraire au lien vertical que veut imposer le gouvernement, notamment au travers du projet des E-PEP) en réaffirmant les prérogatives du conseil des maîtres . C'est le rôle de SUD de pousser au temps de concertation dans l'école et hors de l'école.

•Des réunions pour maintenir le lien et organiser des actions avec les parents

Prendre appui sur les parents d'élèves pour la mise en place de projets alternatifs ,en ouvrant, par exemple , les écoles un samedi par période pour « des samedi matin des parents » et maintenir le lien avec les parents avec des ateliers où seraient présentés ce qu'ont fait les enfants dans la période .

•Des projets pédagogiques alternatifs, notamment en prenant tous les élèves (projets culturels, arts plastiques, etc.) en s'appuyant sur l'article 34 du code de l'éducation concernant le droit à l'expérimentation (1)

Dans le cadre de la mise en parallèle des nouveaux programmes et de la perte de 2 heures de cours : il s'agit de détourner les heures perdues du samedi matin au profit de l'ensemble de la classe pour pratiquer les disciplines artistiques.

Ces projets permettraient de mettre en avant l'impossibilité de mettre en œuvre les nouveaux programmes , de lier le temps de l'aide personnalisée au rythme scolaire et de contrer le glissement progressif des disciplines artistiques vers les loisirs avec la mise en place de l'accompagnement éducatif (ex : passage de l'art plastique à l'art visuel, introduction de l'histoire de l'art comme matière transdisciplinaire) .

Enfin,, faire des projets alternatifs ,c'est les rendre visibles par rapport à l'institution et reprendre en main notre pratique pédagogique, au-delà des « nouvelles obligations de services » qui nous ont été imposées sans concertation.

•du temps de formation entre collègues (éventuellement entre plusieurs équipes), cité par les décrets 2008-463 et 2008-775 sur les nouvelles obligations de services .

SUD éducation Créteil revendique le droit d'utiliser les 60 heures pour répondre aux besoins des élèves, en fonction des observations, discussions et décisions des conseils des maîtres. A titre d'exemple: sur Saint- Ouen ,un groupe de collègues a transformé les animations pédagogiques en groupe de recherches pédagogiques .Ils ont remis un rapport à l'IEN, qui a été validé institutionnellement . L'article 34 de la LOI Fillon 2005, permet aux IEN de valider les projets des écoles.

SUD éducation Créteil relaiera et publiera sur son

site les projets des équipes .

Nous appellerons à des AG de ville pour défendre collectivement les projets des collègues dès le mois d'octobre .

(1) Chapitre IV - Dispositions relatives aux écoles et aux établissements d'enseignement scolaire

Article 34

I - Au début du livre IV du code de l'éducation, il est inséré un titre préliminaire ainsi rédigé : "Titre préliminaire - Dispositions communes

Art. L. 401-1 - Dans chaque école et établissement d'enseignement scolaire public, un projet d'école ou d'établissement est élaboré avec les représentants de la communauté éducative. Le projet est adopté, pour une durée comprise entre trois et cinq ans, par le conseil d'école ou le conseil d'administration, sur proposition de l'équipe pédagogique de l'école ou du conseil pédagogique de l'établissement pour ce qui concerne sa partie pédagogique.

Le projet d'école ou d'établissement définit les modalités particulières de mise en œuvre des objectifs et des programmes nationaux et précise les activités scolaires et périscolaires qui y concourent. Il précise les voies et moyens qui sont mis en œuvre pour assurer la réussite de tous les élèves et pour associer les parents à cette fin. Il détermine également les modalités d'évaluation des résultats atteints.

Sous réserve de l'autorisation préalable des autorités académiques, le projet d'école ou d'établissement peut prévoir la réalisation d'expérimentations, pour une durée maximum de cinq ans, portant sur l'enseignement des disciplines, l'interdisciplinarité, l'organisation pédagogique de la classe, de l'école ou de l'établissement, la coopération avec les partenaires du système éducatif, les échanges ou le jumelage avec des établissements étrangers d'enseignement scolaire. Ces expérimentations font l'objet d'une évaluation annuelle.

Le Haut Conseil de l'éducation établit chaque année un bilan des expérimentations menées en application du présent article.

L'immigration choisie : où en sommes nous...

Maîtrise des flux migratoires, construction de l'Europe forteresse (pacte sur l'immigration), amalgame entre insécurité et immigration, ... à chaque période électorale ressurgissent les mots (maux) de l'immigration, fond de commerce des droites et du centre. En France, le discours s'est traduit par la mise en place d'un ministère et d'une politique visant l'immigration choisie, soit l'immigration utile contre l'immigration familiale et l'asile. Brice Hortefeux ministre de l'immigration en fut le porte drapeau mais, la nomination d'un ancien socialiste, loin d'infléchir le mouvement, l'a renforcé. L'ex élu socialiste, Eric Besson , a très certainement pour mission de frapper encore plus fort que son prédécesseur pour montrer que désormais la France sait maîtriser les flux...

Et tout y passe, frontière Calais-Angleterre et la disparition de la « jungle », les délinquants de la solidarité, l'éviction de la Cimade sur les centres de rétentions et surtout le changement de missions des associations intervenants dans les centres (mission d'information contre mission d'aide juridique permettant aux étrangers de faire valoir leurs droits, pas de regroupement de données et donc pas d'information du public), renvoi des Roms (pour la plupart citoyens européens), expulsions dont le chiffre fantasmé doit se jouer chaque année à la loterie...

Et la réalité en face ?

Des êtres humains qui luttent chaque jour pour vivre dignement et faire respecter leurs droits : des travailleurs sans papiers s'organisent et revendiquent leurs droits en tant que travailleurs, des familles qui continuent de vouloir vivre ensemble conjoints et enfants, des étudiants qui veulent étudier là où c'est possible, des réfugiés afghans, irakiens, sri lankais, etc. continuent de franchir les frontières et demander l'asile en France ou en Angleterre.

La preuve que cette politique répressive loin d'endiguer quoi que ce soit n'est qu'un leurre et ne résout rien si tant est qu'il y ait quelque chose à résoudre.

Ces conséquences par contre sont palpables : des textes législatifs qui permettent tout et surtout l'arbitraire en niant les conventions internationales que la France a ratifiées (CIDE convention internationale des droits de l'enfant, CEDH convention européenne des droits de l'homme, convention de Genève relative au statut des réfugiés, etc.) des familles déchirées, des travailleurs exploités, des réfugiés renvoyés face à leur vie insupportable, leurs bourreaux, ou obligés d'errer entre deux eaux dans des conditions indignes.

La riposte :

RESF a lancé une campagne nationale « Jeunes majeurs sans papiers, jeunesse volée » qui continuera jus-

qu'en novembre 2009 (lors des célébrations de la CIDE), où il s'agit bien, non seulement d'empêcher leur expulsion mais, d'exiger aussi la régularisation de tous ainsi que des modifications législatives. Celle-ci doit être relayée dans tous les établissements du 2nd degré.

De nombreuses associations d'aide aux étrangers luttent pour faire valoir le droit à la vie familiale en général : c'est le cas notamment des « Amoureux au ban public » qui a lancé une campagne pour le droit des couples mixtes à vivre en famille <http://amoureuxauban.net/> <http://placeauxdroits.net/petition2/?petition=20>

Une campagne « délinquants solidaires » contre les délits de solidarité, portée par un collectif d'associations, est en cours. Elle dénonce les objectifs chiffrés d'arrestations « d'aidants » terme qui amalgame passeurs, bénévoles, militants, hébergeurs familiaux, etc. <http://www.delinquants-solidaires.org/>

Une campagne sur la question des centres de rétention est en cours aussi « Dedans ou dehors nous restons aux côtés des étrangers » doublée d'un bras de fer judiciaire entre la Cimade et le ministre. [http://www.cimade.org/nouvelles/1641-Nous-resterons-aux-c-t-s-des-trangers-expuls-s---Appel---mobilisation-et-rassemblement-le-2-juin \(...\)](http://www.cimade.org/nouvelles/1641-Nous-resterons-aux-c-t-s-des-trangers-expuls-s---Appel---mobilisation-et-rassemblement-le-2-juin (...)) suite p6

Dans les villes du 93

Bobigny

C'est au cours de l'assemblée générale de ville de la grève du jeudi 2 avril que les enseignants de Bobigny ont choisi d'organiser leurs actions autour de trois axes : l'installation de base élève, les 5 postes RASED supprimés sur la ville (3 sédentarisés et 2 surnuméraires), et la mise en relation des différents acteurs de l'éducation sur la ville.

Concernant Base élève, une lettre à destination des parents, permettant de refuser que les données de leur enfant puisse être utilisées sans leur autorisation a été distribuée dans toutes les écoles. Cette lettre demande également l'ouverture d'un débat public.

Quant à la suppression des RA-

SED, une pétition circule depuis 3 semaines dans toutes les écoles en vue d'une demande d'audience de ville auprès de l'Inspecteur Académique.

Pour établir le lien entre acteurs de l'éducation, parents, enseignants et municipalité, une soirée débat a été proposée. Afin d'organiser cette rencontre parents et enseignants se sont rencontrés 3 fois en mai pour faire le point sur les axes retenus à l'assemblée du 2 avril. Au cours de ces réunions des équipes de parents et d'enseignants se sont constituées afin de relayer les décisions et les informations auprès des écoles ne pouvant être présentes.

Enfin la soirée débat du vendredi 5 juin a permis aux parents, à la FCPE, aux enseignants et à la municipalité d'échanger autour des différentes réformes mises en

place ou de celles à venir. A l'issue de cette soirée plusieurs perspectives ont été évoquées :

- créer un journal d'informations avec la commune que plusieurs parents se sont proposé de distribuer sur les marchés,

- faire une opération chaise vide symbolisant les postes manquants lors de l'audience avec l'Inspecteur d'Académie, tenir des cahiers de doléances dans les écoles afin de lister les besoins manquants,

- mettre en place des occupations d'écoles,

- maintenir et élargir le lien qui s'est créé cette année entre les enseignants, les parents et la municipalité.

Saint-Ouen et l'Ile Saint-Denis

Après plusieurs AG de grève tenues par des enseignants de la circonscription, les parents se joignent désormais à la mobilisation, tout particulièrement sur les questions de la carte scolaire pour la rentrée 2009.

Ainsi, le 28 mai dernier, nous étions une trentaine de parents et enseignants réunis en AG pour faire le point des revendications à établir collectivement. Une demande de rencontre avec l'Inspecteur d'Académie a été faite, soutenue par les syndicats enseignants Sud Education, Snudi-FO et Snuipp ainsi que la fédération de parents d'élèves FCPE.

Voici ce que nous exigeons pour St-Ouen et l'Ile-St-Denis :

- 1 ouverture à l'élémentaire F.J Curie (St-Ouen)
- 1 ouverture à la maternelle V. Hugo (St-Ouen)

- 1 ouverture à l'élémentaire P. Langevin (St-Ouen)

- 1 ouverture à l'élémentaire S. Bellil (Ile-St-Denis)

- 1 ouverture de CLIN (pour les élèves nouvellement arrivés et ne maîtrisant pas ou peu le français)

- 1 ouverture de CLIS (pour les élèves présentant des troubles des fonctions cognitives)

- 3 autres ouvertures seraient peut-être nécessaires (attente de chiffres stables) à St-Ouen (Ecole Mandela et maternelle Michelet) et à l'Ile-St-Denis (Elémentaire Langevain)

- Des postes de remplaçants (pas d'augmentation du nombre de postes depuis 10 ans alors le nombre d'élèves ne cesse d'augmenter)

- Contre la transformation des 2 postes de maîtres E sédentarisés sur la circonscription

Pour la défense des postes d'EVS et AVS qui sont menacés de licenciement en fin d'année car leurs contrats arrivent à leur terme. La signature d'une pétition est en cours.

Une semaine de mobilisation a également été proposée lors de l'AG, du 22 au 25 juin (jour du CTP sur la carte scolaire), avec peut-être une journée de grève locale et des occupations d'écoles par les parents.

Menacé de licenciement par l'inspecteur d'académie !

Gérard Trève, Inspecteur d'Académie des Bouches du Rhône, s'apprête à licencier un désobéisseur.

Erwan Redon, professeur des écoles à l'école des Convalescents (Marseille 1er) fait partie des désobéisseurs. Ceux-ci ont depuis plusieurs mois déjà, entamé un mouvement de résistance contre la casse organisée du service public d'éducation. Ils refusent de participer à la mise en œuvre des nouveaux programmes inspirés par la vision d'une école rétrograde et utilitariste. Cette nouvelle école impose « l'aide personnalisée » mais condamne les RASED, supprime les cours du samedi matin mais organise des stages de remise à niveau qui induisent du travail pendant les vacances, payé en heures supplémentaires défiscalisées. Elle permet en outre d'obtenir des primes à la tâche qui mettent les personnels en concurrence.

Les désobéisseurs accompagnent leur acte d'une intense réflexion pédagogique, de dialogues avec les parents d'élèves et de nombreuses propositions pour une école meilleure, tout en assurant la totalité de leur service.

Alors que ce mouvement de désobéissance civile s'amplifie nationalement, la répression qui s'ensuit est à géométrie variable selon les académies. Dans les Bouches du Rhône, la hiérarchie a décidé de mater ces fonctionnaires frondeurs. Des menaces dans l'hiver, des sanctions au printemps.

Alors qu'ils assuraient leur temps de service devant les élèves (remplaçant la coquille vide de l'aide personnalisée par différents projets et ateliers), certains désobéisseurs se sont vus délester de plusieurs dizaines de

journées de salaires sur leur bulletin de paye. L'arbitraire semble de mise puisque d'autres sont épargnés mais c'est pourtant la politique de l'exemple qui est orchestrée. Dans la lettre adressée aux inspecteurs de l'éducation nationale (IEN) datée du 2 février 2009, Gérard Trève écrit : « Je précise que je suivrai strictement l'avis que chacun d'entre vous me donnera sur l'opportunité de restituer ou non le salaire des quelques enseignants que j'ai sanctionnés. Il vous appartient de déterminer si les enseignants concernés ont agi de façon délibérée ou s'ils ont été mal conseillés »

Pour Gérard Trève, Erwan Redon appartient à la première catégorie puisqu'il lui signifiera plus tard une ponction de 32 jours de salaire, tout comme sa collègue, également désobéisseuse. Erwan, une déjà longue histoire de désobéissance...

Mais pour notre inspecteur d'académie, dont l'heure de la retraite approche, il est urgent de solder le dossier « Erwan Redon ». L'étranglement financier de ce jeune père de famille ne sera pas le point d'orgue de la punition infligée par son chef. Erwan est convoqué pour une commission disciplinaire le 7 juillet 2009 (L'administration, elle, n'est pas en vacances).

Que lui reproche-t-on ? Officiellement une "insuffisance professionnelle". L'expression est suffisamment vague pour permettre l'arbitraire le plus inventif lors de l'inspection du dossier.

Mais il se trouve qu'Erwan Redon refuse aussi l'inspection depuis 2005 et qu'il est bien connu des services académiques. A la fin de l'année 2006, il lui fut d'ailleurs refusé l'organisation d'une classe de neige. Les parents de l'école La Paix qui avaient

protesté contre la privation de sortie de leurs enfants finirent d'abord en garde à vue puis au tribunal après que l'inspecteur d'académie adjoint eut déposé plainte contre eux pour être entrés dans l'école. Erwan, quant à lui, fut immédiatement suspendu. Tandis que publiquement la hiérarchie stigmatisait sa soi-disant insuffisance professionnelle, les négociations avec les syndicats dans les coulisses de l'Inspection Académique, portaient sur les expérimentations pédagogiques d'Erwan et son refus d'être inspecté. Celui-ci fut sommé d'y renoncer alors que le refus d'inspection est reconnu par la note de service en date du 13 décembre 1983, publiée au BO du 20 décembre de la même année.

Erwan Redon n'est pas le seul à condamner la politique gouvernementale et ses nombreuses déclinaisons : hiérarchie omnipotente, programmes scolaires rétrogrades, fichage généralisé des élèves, « politique migratoire » qui enferme puis expulse des familles dont les enfants devraient être dans nos classes...

Les actes qu'il a posés en participant aux recherches pédagogiques des « CREPSC » (proche de l'ICEM-Freinet), en militant syndicalement à SUD et à l'UDAS, ainsi que dans les collectifs « anti hiérarchie », « stop fichage » (CNRBE) ou à RESF, dans lesquels nous nous reconnaissons, risquent de lui coûter très cher. Les licenciements ne sont pas un mythe dans l'Education Nationale et moins encore dans les Bouches du Rhône où deux collègues ont pu le vérifier cette année dans le secondaire.

Pour ne pas avoir à écrire une nouvelle strophe au poème de Martin Niemöller : Quand ils viendront chercher les désobéisseurs, nous ferons plus que protester !

CALENDRIER DE MOBILISATIONS

**Mardi 23 juin : Appel à la grève nationale.
Rassemblement à 12h devant le ministère de l'Education Nationale .**

Mardi 7 juillet : CAPD disciplinaire. 9h : Rassemblement national devant l'Inspection Académique des Bouches-du-Rhône (28, bd Charles Nédélec, 13001 Marseille. Métro St Charles).

Pour l'hébergement sur place, contacter : mylene.romeas@orange.fr ou florence.gilain@free.fr

Pour être inscrit sur la liste de diffusion, envoyer un mail à ecoleenlutte@yahoo.fr

Signer la pétition : www.soutienwanredon.org

**Nous refusons le plan social prévu pour les AVS – EVS ,
précaires de l'éducation nationale en « contrat avenir »
ou « contrat d'aide à l'emploi ».
Zéro licenciement !**

A l'approche de la fin de l'année scolaire, c'est un plan de licenciement de plus de 30 000 précaires de l'Education Nationale que prépare le gouvernement.

300 personnels de Seine Saint Denis pourraient se retrouver au chômage le 30 juin 2009 !

Entre les assistants d'éducation qui arriveront au terme de leurs 6 ans de contrat, les CAE au terme de leurs 2 ans de contrat et les CAV au terme de leurs 3 ans, **c'est 30 000 personnes qui partent au chômage.**

Alors que chacun s'accorde à reconnaître l'apport de ces personnels au fonctionnement de l'école en terme d'aide à la scolarisation d'élèves en situation de handicap, d'aide aux activités des équipes pédagogiques ou d'aide aux directions d'école, **la seule réponse gouvernementale est de faire tourner les chômeurs sur les postes.**

Alors que les plans de licenciement s'accumulent dans le privé, au moment où plus de 34000 fonctionnaires partant à la retraite ne seront pas remplacés, c'est bien le chômage qui est programmé pour les personnels précaires de l'Education Nationale.

Aucune formation professionnelle n'a été proposée aux précaires de l'Education Nationale.

Cette situation est inacceptable tant du point de vue des personnels concernés que de celui des intérêts de l'école et des élèves. Des contrats ont été volontairement rédigés pour que les EVS ne puissent bénéficier des congés d'été (durée limitée se terminant le 30 juin 2009 sans que l'EVS n'ait atteint la durée maximum d'un contrat...)

Nous refusons ces licenciements et le recours à la précarité pour répondre aux réels besoins des écoles et des élèves.

Dans l'urgence, nous exigeons le renouvellement de ces personnels et de leurs contrats qui serait un premier pas vers la création d'emplois statutaires et pérennes permettant la titularisation des personnels qui le souhaitent.

Nous revendiquons une formation aux tâches effectuées, une formation qualifiante ainsi qu'une prise en compte réelle des qualifications acquises.

Ensemble, avec les enseignants et les parents d'élèves, l'heure est à l'action.

Il y a urgence !

Les syndicats SNUipp FSU, SE UNSA, SNUDI FO, Sud éducation et CGT éducation de Seine Saint Denis appellent à un :

-Rassemblement mardi 23 juin devant la préfecture de Bobigny à 15 h

-Ils organisent une conférence de presse le même jour à 13h30 à la Bourse du travail de Bobigny

(...)suite P 3

A Calais, un camp No border du 23 au 29 juin pour la liberté de circulation pour tous et toutes. <http://calaisnoborder.eu.org/>

Plus locale et notamment en Seine-Saint Denis, c'est aussi une bataille aux côtés des Roms installés dans des camps de fortune de plus en plus précaires et insalubres, où les enfants ne sont plus scolarisés. Un collectif interassociatif lance une campagne auprès des élus du 93 pour essayer d'obtenir des solutions à long terme. Nombre de Roms sont provisoirement pris en charge dans un camp de déplacés à Saint Denis par Médecins

du monde. http://www.medecinsdumonde.org/fr/presse_communiques_de_presse/medecins

Enfin régulièrement s'engagent dans nos départements des luttes de travailleurs sans papiers soutenues par Solidaires (SUD) et la CGT : Canal Toy's, TPGE, LMT, etc.

Si le gouvernement français fait la chasse aux étrangers, nie leurs droits les plus fondamentaux et s'attaque désormais à ceux qui leur viennent en aide, il faut continuer à lutter là où nous sommes, dans le cadre de l'école, mais aussi dans un cadre interprofessionnel avec Solidaires. On le voit : les occasions ne manquent pas !

Bulletin d'adhésion

...suite P1

que de lutte dans la durée et pour converger avec les avec les IUFM et les universités mobilisées.

Mais nous n'avons pas encore réussi à créer les conditions d'un « Tous et Toutes ensemble pour défendre une école de l'égalité pour tous ».

SUD éducation travaille à la construction de ce front des résistances avec l'ensemble des partenaires syndicaux et des fédérations de parents d'élèves.

C'est pour cela qu'au niveau local et départemental, nous avons été à l'initiative de nombreuses réunions intersyndicales. Car nous pensons que l'unité est un outil indispensable de mobilisation de la profession.

SUD éducation soutient le mouvement des désobéisseurs. Aussi la fédération SUD éducation a déposé un préavis de grève pour le mardi 23 juin, afin de soutenir Erwan Redon, enseignant menacé de révocation, pour des faits de résistance pédagogique et syndicale (voir Article P.)

SUD éducation défend tous les dossiers des collègues et des écoles qui exigent que leurs droits soient respectés (carte scolaires, temps partiels à 80 % refusés, etc.)

SUD éducation soutient l'action de gel de l'aide personnalisée, y compris financièrement, au cas où les menaces de retraits de salaire étaient mise à exécution

SUD éducation a appelé à la grève en Seine-Saint-Denis par deux fois au mois de mai, pour donner les moyens aux collègues de se mobiliser, au-delà des journées d'actions du 29 janvier et du 19 mars. Nous continuons à penser que les journées d'action sont des moments indispensables de la construction d'une mobilisation.

Cependant, au vu du refus manifeste du gouvernement de prendre en compte les exigences des collègues, nous estimons indispensable d'appeler à un mouvement de grève durable. Ce sont d'ailleurs les salariés guadeloupéens et martiniquais qui nous ont prouvé que seules la détermination et la mobilisation unitaire permettent de gagner sur les revendications.



Dispensé de timbrage

CRETEIL

Créteil
SUD
Éducation

P

11-13 rue des Archives
94010 CRETEIL CEDEX

PRESSE

DISTRIBUEE

Déposé le : 18/06 /2009

LA POSTE

Supplément n°1 au JA N°79 de mars 2009

Prix : 1,5 € / Abonnement : 15 €

Sommaire

1. Edito
2. Aides personnalisées bilan et perspectives
3. L'immigration choisie : où en sommes nous...
4. Dans les villes du 93
5. Soutien à Erwan Redon enseignant désobéisseur menacé de licenciement
6. Refusons le plan social prévu pour les AVS – EVS , Zéro licenciement ! Mobilisation Mardi 23 mars
7. bulletin d'adhésion
8. Suite de l'édito

SUD Éducation Académie de Créteil

Maison des syndicats de Créteil

11-13 rue des Archives 94010 Créteil cedex

Tel : 01.43.77.33.59 e-mail : contact@sudeducriteil.org <http://www.sudeducriteil.org>

Syndicat affilié à l'UNION SYNDICALE SOLIDAIRES

Directeur de la publication : Philippe BARRE Commission Paritaire N° 1210S07631